



TECHNIQUE

CHANTIER FAÇADE

RAVALEMENT PATRIMONIAL ET ZÉRO CARBONE



LE CHANTIER EN BREF



PROJET : Ravalement façades (2000 m²)
LIEU : Mairie de Champigny (94)
MAÎTRE D'OUVRAGE : Mairie de Champigny
MAÎTRE D'ŒUVRE : Service technique ville de Champigny
ENTREPRISE : Peintisol Groupe Acorus
SOUS-TRAITANT : Entreprise Carmine SA

A Champigny-sur-Marne, la mairie s'est engagée dans une opération de ravalement, qui vise à valoriser son patrimoine et avec comme contraintes, limiter l'impact carbone du chantier. Un engagement réalisé par deux entreprises adhérentes à l'Association recherche qualité environnementale (RQE)



Ancien orphelinat tenu par la Congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, puis hôpital auxiliaire dirigé par l'Union des femmes de France pendant la Première Guerre mondiale, transformé dans les années 1930 par l'architecte Julien Heulot, l'actuel hôtel de ville de Champigny est, on le comprend, chargé d'histoire. Les façades de ce bâtiment patrimonial – une extension contemporaine a été réalisée par l'architecte Paul Chemetov – viennent d'être ravalées par Peintisol, société du groupe Acorus, avec l'entreprise Carminé SA comme sous-traitant. Un projet en apparence très classique : « Décapage de l'ancien revêtement d'imperméabilité datant d'une trentaine d'années et remise en peinture avec un film mince [D3] », résume Hugues Boulch, directeur de Peintisol.

Décapage qui a un double objectif : retrouver les modénatures masquées par l'épaisseur du revêtement et la saleté, et répondre aux exigences du DTU de façon à mettre en œuvre le nouveau revêtement de façade dans les règles de l'art. Les travaux ayant pour finalité de mettre en valeur le caractère patrimonial, ce dont n'avaient pas forcément conscience les services techniques de la mairie : « Avec Peintisol, explique Stéphane Carmine, dirigeant Carminé SA, nous avons insisté sur cet aspect-là en proposant une étude coloristique. Nous avons pu créer un camaïeu qui se rapproche des images d'archives. »

Mise en avant de l'approche bas carbone

Autre particularité de ce projet, l'approche chantier zéro carbone. Les deux sociétés sont adhérentes de l'association RQE, qui a créé le label « Chantier Zéro Carbone » présenté, en septembre 2015, dans la Galerie des solutions, pendant la COP 21. Objectif : réduire les émissions de GES sur les chantiers de rénovation. C'est donc naturellement qu'elles ont proposé au maître d'ouvrage de s'engager dans la démarche de façon à allier le respect du patrimoine architectural municipal et de l'environnement : « Pour décrocher ce chantier, explique Hugues Boulch, nous avons mis en avant l'approche bas carbone. Nous étions plusieurs sur l'affaire, le client partait sur tout autre chose, mais c'est un argument qui parfois, comme ici, fait mouche, même par rapport au critère prix ». Stéphane Carmine, par ailleurs président de l'association RQE, complète : « C'est un argument de vente, d'autant plus que l'on commence à comprendre ce qu'est la neutralité carbone. » Pour le maître d'ouvrage, c'est aussi une façon d'appuyer sa politique de développement durable et « donc l'opportunité d'affirmer son engagement citoyen [Cf RSE], en réalisant des travaux neutres en émissions de GES. Ce qui n'avait jamais été fait en France pour un hôtel de ville. »

Décapant vertueux

Organisation également avec la mise en place d'installations de chantier à la hauteur des enjeux.

Soit des cantonnements proposés par VAC Location, allant au-delà des obligations légales afin d'apporter aux compagnons de meilleures conditions d'accueil [réfrigérateur, douche, chauffage-gamelle, etc.]. Sachant que l'ensemble est alimenté de façon entièrement autonome par bouteilles de gaz et panneaux solaires. De même, des lampes basse consommation et des minuteriers équipent tous les modules.



Côté intrants, les actions portent sur les produits mis en œuvre et le traitement des déchets. Ainsi le décapage est réalisé à l'aide d'un produit de fabrication française, Feltor des établissements Licef : neutre sur le plan environnemental, il est ininflammable et non toxique : « Les décapants utilisés sont non étiquetables [sans pictogramme], moins nocifs qu'un liquide vaisselle », se félicite Stéphane Carmine. Autre intérêt : ils sont appliqués mécaniquement, ce qui permet d'améliorer les conditions de travail (cf TMS) tout en ayant une meilleure productivité. Sachant qu'en plus, les déchets après décapage sont compactés et vendus à des cimentiers pour alimenter leurs fours. Une filière unique en France : « Au lieu de recycler le produit comme un produit dangereux, ce qui coûte 1 euro du kilo, nous bénéficions d'un tarif préférentiel grâce à notre fournisseur de décapant : nous payons l'enlèvement du déchet 40% moins cher, car il le récupère pour faire de la revalorisation énergétique. »

- 30 % d'impact carbone

La démarche est identique avec le fournisseur et distributeur de peinture Cedap/Jefco. Ici l'impact carbone est limité par la qualité environnementale des produits choisis – Permeoxane aux résines acrylo-siloxane en phase aqueuse –, par la livraison sur chantier en gros conditionnements. Sachant que tous les outils sont nettoyés sur place ou en atelier à l'aide d'une station Rollers Cleaner des établissements Enviroplus, de façon à récupérer et traiter les déchets de peinture, « sans aucun rejet à l'égout ». Quant aux autres déchets du chantier, ils sont triés puis recyclés par la société Recydis, via une zone de stockage provisoire avant enlèvement, ce qui divise par trois les rotations de camions.

D'après les estimations de l'association, la réduction de l'impact carbone par rapport à un chantier classique est, au final, de l'ordre de 30 %, soit 7000 k.eq.CO2 sur un total de 23 380. Sachant que les émissions restantes sont équilibrées par une opération de reboisement à Madagascar, financée par le maître d'ouvrage. Valorisé à 70€ la tonne eq CO2, cela a permis de planter 1700 arbres pour un total de 1 706,60 €. Soit moins de 1% du montant hors taxes du chantier. Pour Stéphane Carmine, le bilan est positif : « Il ne faut pas oublier que la phase chantier représente 4 à 8% des gaz à effet de serre en France. Les diminuer de 30% contribue à limiter de façon importante notre impact en impliquant le maître d'ouvrage et en lui garantissant la neutralité carbone de son chantier ». ■